



L'affaire Coissac-Cerniat devant les juges: un choc des libertés

TRIBUNAL CANTONAL • Audience enflammée: Julien Coissac défend-il la liberté d'informer ou menace-t-il celle des citoyens de ne pas être filmés?

ANTOINE RUF

Hier, le litige entre la commune de Cerniat et Julien Coissac, qui défraye la chronique villageoise depuis des années, occupait la première Cour administrative du Tribunal cantonal sur le fond des principes de transparence de la vie publique, de liberté d'information et du droit des médias à rendre compte par l'image des assemblées communales.

Un bref rappel: Julien Coissac, propriétaire d'un chalet à Cerniat, est en bagarre avec la commune au sujet de la route d'accès à ce chalet, qui ne répond pas à ses attentes. De là est parti un conflit entre le Parisien, «entrepreneur, le verbe haut, attaché jusqu'au bout à ses droits» (selon son avocat Bruno Charrière) et une partie des Cerniatins, dont les plus polis le qualifient d'enquiquineur.

Ce conflit s'est cristallisé autour de la volonté de Julien Coissac de filmer les assemblées. Un procédé qui a monté contre lui une part sans doute importante mais indéterminée des participants, menaçant de se retirer si la caméra restait.

Menotté

Dans ce contexte tumultueux, Julien Coissac a été empêché de filmer l'assemblée du 8 mai dernier. Le préfet Patrice Borcard l'a fait expulser et a fait confisquer sa caméra, au mépris des lois sur l'information et sur les communes, et en sortant complètement de son rôle, dit M^e Charrière. Son client avait été sorti menotté.

L'avocat se battait hier sur les ve-lours des principes constitutionnels de la liberté d'information et de la transparence de la vie publique, dont la conséquence est que personne ne peut être empêché de suivre une assemblée, et que tout le monde peut filmer et enregistrer les débats dans un but d'information. Ce qui était le cas de son client, dont le site internet, régulièrement mis à jour, mérite pour lui le terme de média.

Après ce clash, le Conseil d'Etat a limité ce droit de filmer, en le soumettant à une autorisation de l'assemblée. Pour M^e Charrière, cela doit empêcher le renouvellement



Julien Coissac n'a pas apprécié de se voir confisquer sa caméra et d'être emmené, menotté, au poste par les gendarmes. ALAIN WICHT-A

d'un tel psychodrame, mais n'enlève rien à la nécessité de faire apprécier le comportement illicite du préfet.

Le préfet «incompétent»

Pour lui, Julien Coissac était dans son droit. Son attitude calme n'était pas de nature à perturber les débats. Ce qui les a troublés, c'est le refus des citoyens de tolérer l'exercice d'un droit qui ne les lésait en rien. Bruno Charrière estime donc que l'intervention du préfet était illégale sur le fond. Le préfet n'avait d'ailleurs pas la compétence d'inter-

venir. «Son rôle était de faire respecter ses droits et de surveiller que la commune applique la loi. Il a cédé au chantage de quelques citoyens, et s'est substitué au syndic, sans en avoir le droit, alors que celui-ci ne le lui avait même pas demandé!», s'est indigné l'avocat, demandant l'annulation de cette décision.

Un écran de principes

Avocat de la commune, Dominique Morard a souligné de bien petites motivations derrière cet écran de grands principes: «Julien Coissac ne défend que son intérêt

matériel», a-t-il attaqué. L'avocat a aussi contesté le caractère de «média» du site internet de Julien Coissac. «Par média, le législateur cantonal a clairement voulu distinguer les médias traditionnels, avec leurs éventuelles extensions internet, des individus qui n'informent que pour leur propre compte en portant gratuitement atteinte à la personnalité des gens» a conclu M^e Morard. Il a encore plaidé l'irrecevabilité du recours faute d'un intérêt juridique, la situation du 8 mai dernier ne pouvant plus se reproduire. I

COMMUNES EXPRESS

Grangettes baisse son taux d'imposition

LA FOLLIAZ

> **Budget de fonctionnement 2013** Déficit de 54 000 fr. pour 3,1 millions de charges.

> **Budget d'investissements 2013** L'achat de deux véhicules et une motopompe pour le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal Glâne Nord a passé la rampe (63 000 fr. pour la commune). Tout comme la rénovation des sources de Macconnens pour 240 000 francs. Ont aussi été planifiés un montant de 130 000 francs pour les routes et 80 000 francs pour les fenêtres de l'école de Villarimboud, deux crédits qui seront votés l'année prochaine.

> **Participation** Lundi soir: 51 citoyens.

> **Source** Bertrand Guillaume, syndic. TB

GRANGETTES

> **Baisse du taux d'imposition** Les citoyens ont accepté une baisse du taux d'imposition de 87 à 80 %. «Nous n'avons plus de dette, pas de gros investissements prévus. Chaque année, nous avons baissé un peu notre taux d'imposition», explique le syndic Willy Gobet. Qui assure n'avoir pas de crainte face aux importants projets du district (rénovation des trois homes et travaux au cycle d'orientation).

> **Budget de fonctionnement 2013** Bénéfice de 570 francs pour 600 000 fr. de charges.

> **Investissements** L'assemblée a donné son feu vert à la réfection de la route de la Neirigue (140 000 fr.), à l'aménagement d'un abribus (25 000 fr.), le remplacement d'un programme informatique comptable (6500 fr.).

> **Participation** Lundi soir: 20 citoyens

> **Source** Willy Gobet, syndic. TB

TORNY

> **Budget de fonctionnement 2013** Déficit de 22 000 francs pour 2,8 millions de francs de charges.

> **Budget des investissements 2013** Des investissements de 2,8 millions de francs de charges, dont 200 000 francs pour de nouvelles dépenses. Est ainsi prévu un crédit de 13 000 francs pour étudier la zone de l'ancienne décharge de la Bretonnière, afin d'analyser si elle est polluée. L'achat de deux véhicules et une motopompe pour le Corps de sapeurs-pompiers intercommunal Glâne Nord coûtera 61 000 francs à la commune. A noter dans les investissements reportés 293 000 francs pour les honoraires des mandataires pour la nouvelle école (votés au printemps et reportés en 2013) et 60 000 francs pour la construction d'une place de jeux qui servira finalement à l'agrandissement de l'actuelle.

> **Radar** Le Conseil communal a informé qu'il avait déjà dépensé plus de 8000 francs pour s'opposer à la construction du radar de l'armée Mais-Plus. Une dépense avalisée par l'assemblée avec quelques abstentions.

> **Participation** Lundi soir: 45 citoyens

> **Sources** Jean-François Vuagniaux, le syndic, et Philippe Mühlestein, conseiller communal en charge des finances. TB

LA ROCHE

> **Fonctionnement 2013** Total des charges: 6,15 millions. Déficit prévu: 168 000 francs.

> **Investissements** L'assemblée a voté des crédits pour près de deux millions de francs. Dont un crédit complémentaire de 1,365 millions pour des travaux complémentaires à la Maison de ville.

> **Foyer Saint-Joseph** Charges de fonctionnement: 5,72 mio. Bénéfice attendu: 3800 fr. Investissements: 715 000 fr. Un montant de 250 000 fr. est affecté à l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'un bâtiment qui doit abriter des cabinets médicaux et une vingtaine d'appartements sécurisés.

> **Participation** Lundi: 76 citoyens.

> **Source** Gilbert Piller, administrateur. PP

CONSEIL GÉNÉRAL DE BULLE

Un budget est bien peu à côté de places de parc supprimées

AURÉLIE LEBREAU

Les conseillers généraux bullois se sont octroyé une séance d'une longueur pour le moins respectable lundi soir à La Tour-de-Trême. Peu avant le milieu de la nuit, tous les objets finissaient pas être acceptés. A commencer par le budget de fonctionnement (121 millions de charges pour un excédent de dépenses estimé à 2,1 mio de fr.) Et les 14 demandes d'investissements pour un montant total de 30 mio de francs.

La présentation de la planification financière a suscité une charge du libéral-radical Jacques Morand. «Nous ne sommes plus d'accord de laisser galoper la dette à la hausse de façon inconsidérée. A notre avis, c'est trop! Nous voulons un plafonnement à 160 mio de francs.» Le plan communal prévoit que la dette doublera en six ans, de près de 85 mio de fr. en 2011 à 168 mio en 2017, en raison des investissements à consentir pour faire face au développement démographique que connaît la ville («LL» du 11 décembre). Démocrates-chrétiens et socialistes ont été

beaucoup plus modérés sur ce chapitre. Quant au responsable des finances, Raoul Girard, il a répondu que la commune venait de lever 15 millions de francs, «à des taux bas record», signe selon lui que l'état financier de Bulle ne provoque aucune inquiétude de la part des banques.

«Nous refusons la suppression de places existantes»

JACQUES MORAND

Outre l'évolution des finances de la commune, un autre point ne cesse de tirailler certains conseillers généraux, majoritairement libéraux-radicaux: la disparition annoncée de places de parc au centre-ville. Deux investissements - le réaménagement des rues de Gruyères, Saint-Denis et de la Condémine-Ouest (pour un total de 9,55 mio de francs) et l'aménagement de liaisons de mobilité douce priori-

taires du projet d'agglomération et la sécurisation des cheminements scolaires - ont suscité remarques et propositions à ce sujet, ce qui n'a d'ailleurs rien de neuf.

Président de la commission d'aménagement, le pourtant socialiste Martin Rauber a ainsi invité le Conseil communal à envisager la construction d'un parking souterrain sous la place Saint-Denis, quand bien même le parking de Bulle-Centre est toujours vide. La suppression de plusieurs places dans ce secteur ainsi qu'à la rue du Moléson a également fait réagir Jacques Morand. «Nous refusons la suppression de places de parc existantes», a-t-il martelé.

Dans les divers, c'est son collègue de parti, Christian Chassot qui a repris le flambeau de cette croisade en demandant le maintien du nombre de places actuelles au centre de Bulle, déjà insuffisantes à son sens. Il a également exhorté la commune à mieux

signaler le parking de Bulle-Centre et à rendre la première heure de son utilisation gratuite.

Ingénieur de ville, Jean Hohl rappelle que la commune est tenue d'élaborer un concept de gestion de stationnement. Sa première mouture - 576 places publiques dans le centre historique et 857 dans le périmètre élargi, ce qui est la situation actuelle, avec la prévision de biffer 200 places à moyen et long termes - a été refusée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

La commune a désormais un an pour revoir sa copie et proposer un plus grand nombre de suppressions de places. Autant dire que l'on se trouve là face un sévère hiatus. D'un côté les membres du Parti libéral-radical, appuyés par les commerçants, qui veulent maintenir à tout prix ces places et de l'autre le Conseil communal qui n'aura manifestement pas d'autre choix que de se soumettre à l'autorité cantonale. A se demander si cette débâche d'énergie est un investissement réellement judicieux.

Au chapitre des divers, une résolution et deux postulats sont parvenus au bureau du Conseil général. Le premier objet, émanant de la socialiste Chantal Pythoud, avait pour but de signaler aux instances dirigeantes de l'Hôpital fribourgeois ainsi qu'au Conseil d'Etat que les conseillers généraux bullois veulent que les soins aigus soient maintenus à Riaz. Mais la droite a largement balayé cette résolution, après une interruption de séance.

Enfin, deux postulats seront portés à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le premier du PDC Jean-Paul Menoud a pour but de pousser les TPF à continuer à amener les élèves directement sur le site du CO2, et non au centre de La Tour-de-Trême. Le second, de la commission d'aménagement, veut inciter le Conseil communal à organiser un mandat d'études parallèles pour réaménager la place du Centre, toujours à La Tour.

Enfin le démocrate-chrétien Patrice Morand a démissionné du Conseil général. Il sera remplacé par Baptiste Pasquier. I